

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>24/09/2018</b>	Dossier complet le : <b>24/09/2018</b>	N° d'enregistrement : <b>F09348 P0312</b>

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un nouveau forage d'une profondeur de 120 mètres, destiné à l'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon(SIHV)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27*a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet consiste à réaliser un forage d'une profondeur de 120 mètres identique au forage du Plan n°1 existant. Cet ouvrage qui sera dénommé forage des Plan n°2, va capter les eaux souterraines, afin d'assurer une sécurisation de la ressource en eau potable du syndicat.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau forage du Plan n° 2 sera réalisé à l'intérieur de l'enceinte grillagée matérialisant le périmètre de protection immédiate du forage du Plan n°1, soit à environ 10 mètres. Ce nouveau forage exploitera les calcaires fissurées du Portlandien et permettra de sécuriser la ressource en eau du syndicat.  
Actuellement, le forage du Plan n°1 n'est pas équipé et n'a jamais été mis en service. Pourtant, celui-ci dispose d'une DUP datant du 02 Novembre 1994 autorisant un prélèvement de l'ordre de 70 m<sup>3</sup>/h sans dépasser 1 600 m<sup>3</sup>/J. Préalablement au travaux de réalisation d'un nouvel ouvrage, des essais de pompage seront réalisés au niveau du forage n°1 afin de déterminer son potentiel de production et de définir d'éventuels travaux de réhabilitation.  
L'objectif est donc par sa réhabilitation d'utiliser une ressource abandonner dans le but de sécuriser la ressource en eau du syndicat. En phase d'exploitation les ouvrages fonctionneront en alternance dans le but de respecter les obligations de la DUP du 02 Novembre 1994.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de fournir aux habitants du syndicat une eau potable en quantité suffisante et exempts de pollution aux particules en suspensions dont souffre actuellement la principale ressource du syndicat qu'est le site des Moulières. De plus, la création d'un nouveau point de production permettra au syndicat de se prémunir d'un éventuel dysfonctionnement du forage du Plan n°1. Le secteur du Plan a été sélectionné pour accueillir le nouveau forage, celui-ci à l'avantage de posséder un ouvrage existant avec un potentiel de production en adéquation avec les attentes du syndicat et qui n'a jamais été mis en service.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'entreprise en charge de la réalisation des travaux n'a pas encore été sélectionné. La maîtrise d'oeuvre sera assurée par les bureau d'études ENVEO INGENIERIE et INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 15 jours et 1 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera au diagnostic de l'ouvrage existant avec la réalisation d'un passage caméra et d'essai de pompage (pompage par paliers et longue durée). La seconde phase consistera à la réalisation du forage du Plan n°2 suivi des essais de pompage par paliers et longue durée.

A la fin des travaux seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'objectif du projet est de fournir aux habitants du syndicat une potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempts de risque de défaillance à court terme.

L'objectif du projet est de mettre en service le forage du Plan n°1 et de sécuriser la ressource au moyen d'un nouvel ouvrage du Plan n°2. Les deux forages fonctionneront donc en alternance afin de respecter les obligations de la DUP du 02 Novembre 1994.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement sera déposée à la DDTM 83. Lorsque les travaux seront achevés, une phase de constitution d'un dossier de DUP sera engagée, afin d'autoriser l'exploitation du nouveau forage à des fins de consommation humaine, et conformément au code de la santé publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	120 mètres
Débit d'exploitation attendu	70 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Fox Amphoux (83860)  
Lieu dit : Les Plans

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07° 06' 28" 41 Lat. 43° 36' 04" 46

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 500 mètres du futur forage. (ZNIEFF de type 2 : Forêt de Pelenc; identifiant 930020248)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur forage des Plans n°2 sera situé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate du forage des Plans n°1, propriété syndicale, situé sur la commune de Fox Amphoux, autorisé par la DUP du 02 Novembre 1994.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à une distance de 600 mètres : Sources et tufs du Haut Var ; identifiant : FR93001618.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de foration n'engendreront que de très faible prélèvements. Les essais de pompages réalisés au niveau des forages 1 et 2 engendreront les prélèvements suivant : essais par paliers environ 300 m3 pour chaque ouvrage ; essais longue durée environ 5 000 m3 pour chaque ouvrage. Le volume total prélevé est d'environ 11 000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de forage et les essais de pompage, provoqueront des modifications prévisibles du niveau de la masse d'eau. Celles-ci seront moindres par rapport aux limites fixées par la DUP du 02 Novembre 1994.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage produira des déblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estimé à 3 m3. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour du point de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera réalisé à l'intérieur d'une enceinte grillagée matérialisant le périmètre de protection immédiate du forage des Plans n°1. Celle-ci est régulièrement entretenue et dépourvue de végétation d'un quelconque intérêt écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de forage vont provoquer une augmentation temporaire de la turbidité aux alentours du forage. Le forage du Plan n°1 n'est actuellement pas équipé. Aucun autre forage n'est déclaré à moins de 1 000 m il ne seront pas impactés par les travaux. De plus, les travaux de foration n'utilisent aucun produit susceptible de détériorer la qualité de l'eau.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont capotés pour limiter au maximum le bruit émis. Durant les pompages aucun bruit ne sera émis par la pompe immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envois de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage fermé.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche. Le point de rejet est un thalweg sec.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, le forage sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate du forage n°1, pourvu d'une enceinte grillagée régulièrement débroussaillée.

Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké.

Dans la mesure où le projet est destiné à l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les forages du Plan n°1 et 2 vont permettre de sécuriser la production d'eau potable du SIHV, afin de palier à l'augmentation de turbidité au niveau du site de captage des Moulières. Il n'y aura pas d'impact des travaux sur les zones protégées, ni sur la faune ni sur la flore avoisinantes.

Le forage des Plans n°2 n'a pas pour objectif d'augmenter les prélèvements du syndicat mais bien de diversifier et sécuriser la ressource.

Le demandeur sollicite donc la dispense d'une évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes jointes à la présente sont :  Dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement qui sera déposé DUP du forage du Plan n°1

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Régusse

le, 19/09/2018

Signature



LA PRESIDENTE  
ANNE HOUY

